

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
19 avril 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 18 avril 2011, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent  
de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux effectués par le Conseil de sécurité durant le mois de mars 2011 sous la présidence de la Chine (voir annexe), établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
de la République populaire de Chine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) Li Baodong



**Annexe à la lettre datée du 18 avril 2011 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent de la Chine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
durant le mois de mars 2011 sous la présidence  
de la République populaire de Chine (mars 2011)**

**Introduction**

En mars 2011, sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité a examiné un large éventail de questions. Il a tenu 32 séances, dont 16 consultations, 8 séances d'information, un débat public, un débat et une séance privée. Un dialogue interactif informel a aussi été organisé. Le Conseil a adopté cinq résolutions et une déclaration du Président, et a publié trois déclarations à la presse.

Le Conseil a observé une minute de silence au début de sa séance organisée le 16 mars en hommage aux victimes du tremblement de terre et du tsunami survenus le 11 mars.

**Afrique**

**Côte d'Ivoire**

Le 3 mars, lors de consultations plénières, Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, a rendu compte au Conseil des derniers événements qui se sont produits en Côte d'Ivoire. Les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/10191), dans laquelle ils ont fait part de la vive inquiétude que leur inspire l'escalade récente de la violence en Côte d'Ivoire, en particulier à Abidjan, à la suite d'attaques qui auraient été perpétrées contre des civils, notamment des femmes. Ils se sont dits préoccupés par le risque de guerre civile et ont prié toutes les parties de faire preuve de la plus grande retenue en vue de prévenir ce danger et de régler leurs différends de manière pacifique. Ils ont aussi invité l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dans le cadre de l'exécution impartiale de son mandat, à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de la tâche qui lui incombe, en particulier pour protéger les civils et continuer de surveiller le respect par toutes les parties de l'accord de cessez-le-feu signé le 3 mai 2003. Les membres du Conseil ont aussi réitéré leur soutien à l'Union africaine et à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest dans les efforts qu'elles déploient pour résoudre le conflit et ont rappelé qu'ils souhaitaient que la crise politique en Côte d'Ivoire soit réglée de manière pacifique.

Le 11 mars, les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/10196), dans laquelle ils ont salué la décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à sa deux cent soixante-cinquième réunion, le 10 mars 2011 à Addis-Abeba, et ont invité toutes les parties à s'y conformer immédiatement.

Le 18 mars, le Président du Conseil de sécurité s'est adressé à la presse pour indiquer que les membres du Conseil étaient indignés par les informations

rapportées par l'ONUCI, selon lesquelles des attaques brutales auraient été perpétrées contre des civils sans arme par les Forces de défense et de sécurité (FDS) ivoiriennes au marché d'Abobo à Abidjan, le 17 mars, et pour condamner les violences commises par toutes les parties ivoiriennes contre des civils non armés.

Le 25 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique et entendu un exposé d'Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix. L'Ambassadeur Youssoufou Bamba, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, a aussi fait une déclaration. Au cours des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la situation en Côte d'Ivoire.

Le 30 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1975 (2011). Les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Gabon, Inde, Nigéria et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont pris la parole après le vote. L'Ambassadeur Youssoufou Bamba, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, a aussi fait une déclaration.

### **Libéria**

Le 3 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1971 (2011), par laquelle il a décidé d'annuler l'autorisation donnée au paragraphe 5 de la résolution 1626 (2005) et prié la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) de retirer, au plus tard le 7 mars 2011, le personnel militaire qui assure la sécurité du Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le 16 mars, Ellen Margrethe Løj, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Libéria, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux de la MINUL. Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Représentant permanent de la Jordanie et Président de la formation Libéria de la Commission de consolidation de la paix, et l'Ambassadeur Marjon V. Kamara, Représentant permanent du Libéria, ont aussi fait des déclarations. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par le Libéria, en particulier en prévision des élections de 2011, ont pris acte des problèmes que connaît ce pays dans divers domaines et ont affirmé que l'ONU devait continuer d'y mener des activités. Ils se sont aussi dits préoccupés par les conséquences de l'afflux de réfugiés au Libéria à cause de la crise en Côte d'Ivoire.

### **Libye**

Le 14 mars, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation qui règne en Libye. Les membres du Conseil ont eu des discussions approfondies et ont décidé de suivre de près la situation sur le terrain.

Le 15 mars, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en Libye.

Le 16 mars, lors de consultations, les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur le projet de résolution relatif à la situation en Libye, coparrainé par la France, le Liban et le Royaume-Uni.

Le 17 mars, le Conseil a adopté la résolution 1973 (2011) par 10 voix contre zéro, avec 5 abstentions. Alain Juppé, Ministre français des affaires étrangères, a présenté le projet de résolution avant le vote. Les représentants des États suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Liban, Nigéria, Portugal et Royaume-Uni ont pris la parole après le vote.

Le 21 mars, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur la demande tendant à convoquer une réunion d'urgence du Conseil, comme indiqué dans la lettre datée du 19 mars, adressée au Président du Conseil de sécurité par Moussa M. Abdoussalam Koussa, Secrétaire du Comité populaire général des liaisons extérieures et de la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne (S/2011/161).

Le 24 mars, lors d'une séance publique, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a fait rapport au Conseil de sécurité sur la mise en application de la résolution 1973 (2011) concernant la Libye. Lors des consultations qui ont suivi, il a rendu compte au Conseil de son récent voyage dans les régions du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique centrale. Les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur le voyage effectué par le Secrétaire général et la situation en Libye.

Le 28 mars, lors d'une séance publique, l'Ambassadeur José Filipe Moraes Cabral, Représentant permanent du Portugal et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Jamahiriya arabe libyenne, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité. Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont eu un échange de vues sur les travaux menés par le Comité 1970 (2011).

### **Sierra Leone**

Le 24 mars, lors d'une séance publique, le Conseil de sécurité a entendu des exposés de Michael von der Shulenberg, Représentant exécutif du Secrétaire général pour le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), et de l'Ambassadeur John McNee, Président de la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Canada. Le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Joseph Dauda, a participé à la séance et a fait une déclaration.

Lors des consultations qui ont suivi, les membres du Conseil se sont félicités des progrès remarquables accomplis en Sierra Leone ces dernières années et ont exprimé leur soutien continu à ce pays dans les efforts qu'il déploie pour parvenir à une paix, une stabilité et un développement durables. Ils ont pris note des problèmes auxquels se heurte la Sierra Leone, notamment le chômage des jeunes, le trafic de drogue et le renforcement des capacités nationales, et ont demandé à la communauté internationale de continuer à lui fournir un appui et une assistance. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'organiser des élections pacifiques, libres et régulières en Sierra Leone en 2012 et ont engagé toutes les parties dans le pays à œuvrer de concert en vue de créer des conditions propices à la tenue des prochaines élections. Ils ont exprimé leur soutien à la Commission de consolidation de la paix et au Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone pour le travail qu'ils accomplissent dans ce pays.

## Somalie

Le 10 mars, le Conseil de sécurité a tenu un débat public intitulé « La situation en Somalie : stratégie globale pour l'instauration de la paix et de la sécurité en Somalie ». Il a entendu des exposés du Secrétaire général, de M. Mohamed Abdullahi Mohamed, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, et de l'Ambassadeur Boubacar G. Diarra, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Somalie. Des représentants d'une quarantaine de pays, dont M. Henry Bellingham (M.P.), Ministre britannique pour l'Afrique, ont pris la parole devant le Conseil au cours du débat public.

Le Secrétaire général a rendu compte au Conseil de la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité en Somalie, des derniers événements en relation avec la piraterie au large des côtes somaliennes et de l'action menée par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Il a souligné que les gains obtenus sur le plan militaire par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM étaient fragiles et que la situation humanitaire en Somalie était dramatique. La communauté internationale devait d'urgence se préoccuper de la Somalie et lui fournir une aide afin que le pays puisse s'engager sur la voie d'un avenir plus prometteur.

M. Mohamed a souligné que les cinq priorités principales du Gouvernement fédéral de transition de la Somalie étaient d'améliorer la sécurité, de favoriser la réconciliation, d'exécuter les tâches de la transition, notamment la rédaction de la Constitution, de résoudre les crises humanitaires et de promouvoir la bonne gouvernance. Il a rappelé que, la période de transition prenant fin le 20 août, le Gouvernement de transition s'efforcerait de parvenir à un accord général sur un cadre d'action faisant suite à la transition dans le cadre de consultations avec les partenaires concernés.

M. Diarra a rendu compte au Conseil des opérations menées par l'AMISOM en Somalie et rappelé que l'Union africaine demandait au Conseil de renforcer le dispositif d'appui à la Mission, qui est financé par les quotes-parts des États Membres, de manière à assurer un financement suffisant, prévisible et durable à la Mission. L'Union africaine a prié le Conseil d'autoriser des opérations navales au large des côtes somaliennes, l'objectif étant d'apporter un appui plus direct et plus tangible à l'AMISOM. Elle a aussi demandé au Conseil d'aborder de manière globale le problème posé par la piraterie au large des côtes somaliennes et de veiller à l'application effective des sanctions visant ce pays.

La plupart des délégations qui sont intervenues durant le débat public ont salué l'initiative visant à étudier la possibilité de mettre en œuvre une stratégie d'ensemble pour la paix et la sécurité en Somalie et ont exprimé leur désir commun de mettre fin à 20 années d'instabilité dans ce pays, qui ont abouti à des conflits et à des catastrophes humanitaires et ont fait naître la menace de la piraterie et du terrorisme pour les populations de la région et au-delà.

À l'issue d'un débat public, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2011/6), dans laquelle il a insisté sur la nécessité d'adopter une stratégie globale propre à favoriser l'instauration de la paix et de la stabilité en Somalie grâce aux efforts concertés de toutes les parties prenantes dans les domaines du processus politique, du renforcement du secteur de la sécurité, des secours humanitaires, de la protection des civils, des droits de l'homme, du

développement socioéconomique et de la lutte contre le terrorisme et la piraterie. Le Conseil a engagé les institutions fédérales de transition à élargir et consolider le processus de réconciliation, à redoubler d'efforts pour mener à bien les tâches qui restent à accomplir pendant la période de transition et à accorder la priorité à l'achèvement rapide de la constitution et à la fourniture de services de base à la population, et a souligné la nécessité de renforcer les Forces somaliennes de sécurité, notamment par la mise en place d'un système de commandement et de direction efficace. Le Conseil a aussi insisté sur le fait qu'il fallait doter l'AMISOM de ressources prévisibles et fiables en temps voulu pour lui donner les moyens de s'acquitter de sa mission, pris note des recommandations sur la Somalie formulées le 15 octobre 2010 par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et souligné son intention de suivre l'évolution de la situation.

Le 15 mars, l'Ambassadeur Hardeep Singh Puri, Représentant permanent de l'Inde et Président du Comité créé par les résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée, a rendu compte au Conseil de sécurité des travaux du Comité. L'Ambassadeur Puri a souligné que le Conseil devait continuer de veiller à la mise en œuvre de ces résolutions et que les dispositions à caractère humanitaire devaient être maintenues. Les membres du Conseil se sont félicités des travaux menés par le Comité et se sont déclarés favorables à la reconduction des dispositions à caractère humanitaire.

Le 17 mars, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 1972 (2011), par laquelle il a reconduit jusqu'au 18 août 2012 les dispositions à caractère humanitaire définies au paragraphe 5 de la résolution 1916 (2010).

## **Soudan**

Le 3 mars, Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation en matière de sécurité à Abyei et au Sud-Soudan. Les membres du Conseil ont publié une déclaration à la presse (SC/10192), dans laquelle ils se sont dits vivement préoccupés par les combats qui se sont récemment déroulés à Abyei et ont condamné l'usage de la violence. Ils ont prié instamment toutes les parties de s'employer à réduire les tensions en appliquant les accords signés à Kadugli en janvier 2011 et souligné qu'il était nécessaire de parvenir d'urgence à un accord politique sur le statut d'Abyei dans le cadre des discussions en cours entre les parties à l'Accord de paix global, conduites sous la houlette du Groupe de mise en œuvre de haut niveau pour le Soudan de l'Union africaine. Ils ont aussi condamné la reprise des combats à Jonglei en déplorant leurs conséquences pour la population civile, et souligné qu'il fallait empêcher de nouveaux affrontements.

Le 11 mars, lors de consultations plénières, l'Ambassadeur Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie et Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, a présenté au Conseil de sécurité le rapport trimestriel sur les travaux du Comité.

Le 21 mars, le Conseil a tenu une séance privée et entendu un exposé d'Atul Khare, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur la situation au Soudan. L'Ambassadeur Daffa-Alla Elhag Ali Osman, Représentant permanent du Soudan, et Pagan Amum Okiech, Ministre de la paix chargé de la mise en œuvre de l'Accord de paix global du Gouvernement du Sud-Soudan, ont fait des déclarations.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 17 mars, le Conseil a tenu une séance publique sur l'Afghanistan, à l'occasion de laquelle Staffan de Mistura, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), a rendu compte de la situation dans le pays. M. Mistura a demandé à la communauté internationale d'apporter son plein appui au transfert prévu à l'Afghanistan de l'intégralité des responsabilités et du contrôle en matière de gouvernance, de sécurité et de développement et a confirmé que l'ONU continuerait de venir en aide à ce pays après la période de transition. L'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, a présenté la demande de son gouvernement tendant à ce que le mandat de la MINUA fasse l'objet d'un examen approfondi durant la période de transition. Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la situation en matière de sécurité en Afghanistan, en particulier en ce qui touche la protection des civils, ont souligné l'importance que revêt le transfert à l'Afghanistan de l'ensemble des responsabilités et du contrôle et ont réaffirmé le soutien de la communauté internationale pour garantir le succès de ce processus.

Le 22 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1974 (2011), par laquelle il a décidé de proroger jusqu'au 23 mars 2012 le mandat de la MANUA.

### **Liban**

Le 29 mars, le Conseil a entendu le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, Michael Williams, qui a présenté le quinzième rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2011/91) et Wolfgang Weisbrod-Weber, Directeur de la Division Asie et Moyen-Orient du Département des opérations de maintien de la paix, qui a fait le point sur les travaux menés par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL).

M. Williams a indiqué que la situation le long de la Ligne bleue demeurait relativement stable et que le cessez-le-feu continuait d'être respecté. Il s'est déclaré préoccupé par le nombre toujours élevé de violations de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise, et a prié instamment les parties de veiller à la mise en œuvre intégrale de la résolution.

Les membres du Conseil ont salué le travail accompli par le Coordonnateur spécial et la FINUL et ont réaffirmé l'importance que revêt la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006) et leur soutien à cet égard.

## **Europe**

### **Chypre**

Le 15 mars, lors de consultations plénières, Alexander Downer, Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, a rendu compte au Conseil de sécurité de l'état des négociations à Chypre. Les membres du Conseil se sont félicités de la participation active du Secrétaire général et ont invité les dirigeants des communautés chypriotes grecques et turques à accélérer le rythme des négociations.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 22 mars, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, a rendu compte au Conseil de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a réaffirmé qu'il était urgent de débloquent l'impasse dans laquelle se trouvaient actuellement les négociations israélo-palestiniennes et a invité les parties à prendre les devants et à revenir négocier sur les questions touchant au statut final en vue de parvenir à un règlement prévoyant deux États. Il a exprimé son inquiétude face à l'exacerbation de la violence et des tensions sur le terrain et a demandé à toutes les parties de faire preuve de retenue et de respecter le droit international humanitaire. Il a condamné l'assassinat de cinq membres d'une famille israélienne dans la colonie d'Itamar en Cisjordanie occupée, tout en rappelant la position de l'ONU, qui estime que les activités d'implantation de colonies menées par Israël dans le territoire occupé sont illégales au regard du droit international et nuisent aux efforts faits pour reprendre les négociations et parvenir à un règlement prévoyant deux États.

Lors des consultations plénières qui ont suivi, les membres du Conseil ont jugé inquiétante l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix et ont invité les parties à reprendre rapidement des négociations directes. À cet égard, certains membres du Conseil ont souligné l'importance que revêtent les efforts déployés par le Quatuor à cette fin. La plupart des membres du Conseil se sont dits préoccupés par l'exacerbation de la violence et des tensions durant la période considérée et ont appelé à un règlement pacifique des conflits israélo-palestinien et israélo-arabe. Les membres du Conseil ont fait part de l'inquiétude que leur inspire la situation humanitaire à Gaza et certains ont à nouveau demandé qu'Israël mette fin à toutes les activités d'implantation de colonies.

## **Questions thématiques**

### **Non-prolifération/République islamique d'Iran**

Le 22 mars, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle l'Ambassadeur Néstor Osorio, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) et Représentant permanent de la Colombie, a rendu compte des travaux menés par le Comité entre le 10 décembre 2010 et le 22 mars 2011. Les membres du Conseil ont salué les efforts faits par le Comité pour s'acquitter de son mandat et ont souligné qu'ils avaient à cœur de parvenir à un règlement global et à long terme du problème nucléaire iranien par le biais du dialogue et de la négociation.

### **Consolidation de la paix après les conflits**

Le 23 mars, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique consacrée à la consolidation de la paix après les conflits en vue d'examiner le quatrième rapport annuel de la Commission de consolidation de la paix. L'Ambassadeur Peter Wittig, ancien Président de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent de l'Allemagne, a présenté le rapport. L'Ambassadeur Eugène-Richard Gasana, Président en exercice de la Commission de consolidation de la paix et Représentant permanent du Rwanda, a aussi fait une déclaration.

Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le rapport et ont remercié la Commission de consolidation de la paix et ses formations par pays de leurs travaux. Ils ont pris note du rôle que joue la Commission pour aider les pays sortant d'un conflit à consolider la paix et à réaliser un développement durable. Le Conseil a réaffirmé l'importance que revêtent la prise en main par les pays de leur destin et les priorités qu'ils ont fixées en matière de consolidation de la paix. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire d'adopter une stratégie plus cohérente et mieux intégrée dans ce domaine et ont encouragé la Commission de consolidation de la paix à se concentrer sur la portée de son action sur le terrain, à faire en sorte que les acteurs concernés sur place suivent les priorités fixées par les pays à cet égard, à améliorer ses méthodes de travail et à resserrer ses liens de partenariat avec tous les acteurs compétents, y compris avec les principaux organes de l'ONU et les autres organisations internationales et régionales. Le Conseil a réaffirmé qu'il était favorable au renforcement du dialogue et de la coopération avec la Commission.

## **Questions diverses**

### **Exposé présenté par le Département des affaires politiques**

Le 8 mars, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a rendu compte au Conseil de sécurité de la situation au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les membres du Conseil ont ensuite procédé à un échange de vues.

### **Dialogue informel**

Un dialogue informel a été organisé le 17 mars avec l'Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya, et M<sup>me</sup> Bience Gawanas, Commissaire chargée des affaires sociales de l'Union africaine, pour examiner la demande soumise par le Kenya pour que le Conseil de sécurité prenne d'urgence des mesures en vue de reporter la procédure engagée par la Cour pénale internationale concernant ce pays, comme indiqué dans la lettre envoyée par le Représentant permanent du Kenya, le 4 mars 2011 (S/2011/116).